

Avantages exclusifs – profitez de tous ces privilèges

10% de réduction de bienvenue sur tout l'assortiment Globus, sans exception, pendant toute une journée et dans toutes les filiales: découvrez notre programme de bonus grâce à votre Globus Pluscard personnelle. Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Plaisir

Votre rayon ★★★delicatessa propose de nombreuses nouveautés pour tous les sens. Grâce au programme de bonus, profitez des conseils avisés de nos experts. Vous pourrez également profiter de dégustations.

Avantages

2% de bonus de fidélité sur tous vos achats – appliqué automatiquement à chaque utilisation de votre carte. Des avantages qui se cumulent mois après mois. Les bons bonus peuvent être utilisés très simplement, comme des espèces, dans tous les rayons et toutes les filiales.

Découvertes

Grâce aux bons promotionnels que vous recevez plusieurs fois par an dans le cadre du programme de bonus, laissez-vous surprendre par nos offres particulièrement avantageuses. Profitez d'idées neuves, d'inspirations stimulantes et de bons moments!

Détente

Après votre inscription au programme de bonus et votre demande de fonction de paiement, vous recevez notre décompte une fois par mois. Toutes les informations y sont rassemblées de manière claire, simple et compréhensible.

Demande d'une Pluscard pour les entreprises, avec fonction de paiement.

Je demande une Pluscard, en respectant les conditions mentionnées au verso (veuillez dûment compléter le formulaire en caractères d'imprimerie).

Nom de l'entreprise

Rue/numéro

NPA	Localité
-----	----------

Téléphone

Adresse e-mail

Branche

L'entreprise existe depuis	Forme juridique
----------------------------	-----------------

Adresse privée en cas de raison individuelle

Rue/numéro

NPA	Localité
-----	----------

À cette adresse depuis

Adresse et localité, au cas où vous résidiez ailleurs deux ans auparavant

Nombre de collaborateurs (veuillez cocher)

1 à 50 51 à 250 plus de 250

Contact principal

M^{me} M.

Prénom

Nom

Date de naissance

Nationalité

Pour les étrangers (veuillez cocher)

Permis B C G L Carte de légitimation

En Suisse depuis

Je souhaite également recevoir gratuitement des Globus Pluscards pour ces personnes:

1. Département ou nom du/de la bénéficiaire d'une Globus Pluscard supplémentaire

2. Département ou nom du/de la bénéficiaire d'une Globus Pluscard supplémentaire

Demandes de cartes Globus Pluscard pour les clients privés:
à commander au n° +41 44 504 93 35 ou sur globus-pluscard.ch/programme-bonus

Merci de signer au verso.

Le montant maximal du crédit de la Pluscard avec fonction de paiement se monte à CHF 10 000.– (y compris les éventuelles cartes supplémentaires). Après la vérification de vos données requise par la loi, la somme maximale mise à votre disposition vous sera communiquée par écrit.

Je confirme l'exactitude des indications données et donne procuration aux Grands Magasins Globus SA pour recueillir auprès des offices publics, agences de renseignements économiques, agences privées, ainsi qu'auprès de la centrale d'information de crédit (ZEK), tous les renseignements requis pour l'examen de la demande et l'exécution de ce contrat (données personnelles, solvabilité, autres obligations).

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation indiquées ci-dessous pour la Globus Pluscard, les comprendre et les accepter. Les Grands Magasins Globus SA se réservent le droit de refuser la demande sans en mentionner la raison.

Conditions de participation Pluscard

1. But

Les Grands Magasins Globus SA («Globus») mettent gratuitement à votre disposition une Globus Pluscard («Pluscard») afin de vous permettre d'accéder à des réductions et autres avantages. La Pluscard peut être mise à disposition sous forme de carte et/ou d'une App. Le présent contrat est conclu entre vous et Globus. Il est convenu de ce qui suit:

2. Programme de bonus

Grâce à votre Pluscard, vous participez automatiquement et gratuitement au programme de bonus de Globus. Vous profitez de réductions et d'autres avantages, par exemple des offres spéciales réservées aux titulaires d'une Pluscard.

3. Adhésion au club SAVOIR VIVRE

Grâce à votre Pluscard, vous devenez automatiquement et gratuitement membre du Club SAVOIR VIVRE. Le Club SAVOIR VIVRE a pour objectif la promotion et le soutien de projets d'utilité publique à but caritatif, en particulier dans les domaines de la beauté, de la mode, de la cuisine et de l'habitat, mais aussi dans le domaine social. D'autres informations sur l'adhésion au Club SAVOIR VIVRE sont disponibles à l'adresse globus.ch/savoirvivre.

4. Durée de validité et utilisation de votre Pluscard

La Pluscard peut être munie d'une date d'expiration. Si tel est le cas, elle est valable jusqu'à la fin de la date gravée sur la carte. Le renouvellement est automatique. Votre carte est personnelle et non transmissible. Dans la mesure où une signature est prévue, la nouvelle Pluscard doit être signée dès réception et l'ancienne doit être immédiatement détruite. Une telle carte est valable uniquement avec votre signature. La Pluscard reste à tout moment la propriété de Globus et peut être exigée en retour sans en indiquer les motifs.

5. Pluscard avec fonction de paiement

5.1 Fonction de paiement

Outre la participation au programme de bonus, la Pluscard permet également de régler vos achats chez Globus sans espèces grâce à la «fonction de paiement». La Pluscard avec fonction de paiement doit être demandée expressément. Votre demande peut être refusée sans justification. Le présent contrat, conclu entre vous et Globus, concerne la fonction de paiement.

La Pluscard avec fonction de paiement est gratuite (pas de cotisation annuelle) et vous autorise à payer sans espèces. Les achats de marchandises et de prestations ainsi que les créances en découlant sont considérés comme autorisés par vos soins:

- lorsque vous signez le ticket de caisse, ou
- lorsque vous indiquez vos nom, numéro de carte et éventuellement sa date d'expiration, en particulier en cas d'achat à distance par téléphone, par courrier et par Internet, ou
- lorsque vous transmettez d'autres informations permettant de vous identifier, par exemple une pièce d'identité, votre empreinte digitale, votre mot de passe ou votre NIP, à la discrétion de l'établissement émetteur.

5.2 Cartes supplémentaires

Vous pouvez permettre aux personnes travaillant dans la même entreprise que vous d'utiliser votre Pluscard avec fonction de paiement («cartes supplémentaires»). En tant que titulaire de la Pluscard, vous êtes responsable, de manière illimitée, de toutes les obligations découlant de l'utilisation des cartes supplémentaires. Vous êtes tenu/e de veiller au respect des présentes dispositions contractuelles lors de l'utilisation des cartes supplémentaires. Comme c'est le cas avec votre propre Pluscard, les cartes supplémentaires disposent également d'un accès numérique à la Pluscard.

5.3 Contrôle de la solvabilité

En cas de demande de fonction de paiement, votre solvabilité fera l'objet d'une vérification individuelle au regard de vos indications. Par la présente, vous nous autorisez à demander les informations nécessaires à la vérification de votre demande ainsi qu'au traitement du présent contrat (p. ex. crédits à la consommation enregistrés, données personnelles, solvabilité et autres engagements financiers) auprès d'administrations publiques, d'organismes privés ainsi qu'auprès de sociétés de renseignements commerciaux telles que la Centrale d'information de crédit (ZEK) et le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation. Vous nous autorisez également à signaler à la ZEK le présent contrat, y compris les sommes dues en cas de blocage de carte, d'utilisation abusive de la carte ou de retard de paiement qualifié. Vous autorisez la ZEK à donner accès à ces données aux autres membres de la ZEK.

5.4 Limite de crédit

Le montant maximal du crédit de la Pluscard avec fonction de paiement se monte à CHF 10 000.– (y compris les éventuelles cartes supplémentaires). Le cas échéant, vous pouvez bénéficier, à tout moment, d'une limite de crédit provisoire de CHF 499.– qui ne pourra pas être dépassée.

Suite à un contrôle de solvabilité positif, votre limite de crédit individuelle vous sera communiquée par écrit à l'occasion de l'envoi de la copie du contrat. Une adaptation de la limite de crédit est possible à tout moment, le cas échéant, et vous sera également communiquée. En l'absence de réponse écrite de votre part dans un délai de 10 jours, la limite communiquée est considérée comme acceptée par vous.

Un dépassement à court terme de la limite de crédit individuelle est possible lorsque le montant dû est de nouveau réduit en conséquence après réception du décompte suivant. Vous êtes tenu/e de n'utiliser la Pluscard que dans la mesure où vous êtes capable de payer les montants dus dans les délais impartis.

5.5 Décompte

Le décompte mensuel (collectif) mentionne les créances occasionnées par l'acquisition de marchandises et de prestations. Le décompte mensuel ne donne pas lieu à une nouvelle créance. Les décomptes qui ne sont pas contestés dans un délai de 4 semaines à partir de la date d'émission sont considérés comme acceptés par vous.

Lieu et date

Timbre de l'entreprise et signature valable du demandeur/ de la demandeuse (si nécessaire, signatures collectives)

Nom du demandeur / de la demandeuse

Fonction

5.6 Obligations et conditions de paiement

Vous vous engagez à payer toutes les créances résultant de l'ensemble des achats de marchandises et de prestations effectués avec la Pluscard ainsi que les éventuels intérêts et frais. Vous trouverez ces derniers dans le tableau des frais. Ils peuvent être à tout moment adaptés par Globus, notamment en cas de changement de structure des coûts. Ces adaptations vous seront communiquées sous une forme adéquate (p. ex. décompte).

Frais annuels	CHF 0.–
Frais de facturation	CHF 0.–
Frais de paiement comptant au guichet	CHF 0.–
Frais de rappel pour chaque rappel effectué	CHF 30.–
Taux d'intérêt	0,94% par mois (correspond à un intérêt annuel de 12%)
Couverture perte de carte (facultative avec demande séparée)	CHF 15.–

Remplacement de la carte

(supprimé avec la couverture perte de carte)	CHF 10.–
Recherche d'adresse en cas de factures retournées	CHF 20.–
Recherche de paiement et rejet de paiement LSV	CHF 30.–
Copies souhaitées (justificatifs d'achat, factures, etc.)	Jusqu'à 6 copies gratuites, à partir de la 7 ^e ; CHF 5.– par copie

Recouvrement/frais de poursuite

Les décomptes sont à payer dès réception. Vous êtes redevable d'un intérêt annuel de 12% (0,94% par mois) sur tous les montants de transaction, à compter de la date du décompte jusqu'au paiement complet. Globus peut à tout moment modifier l'intérêt annuel, notamment en cas d'adaptation du taux d'intérêt maximal conformément à l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation. Toute modification éventuelle vous sera communiquée sous une forme adéquate (p. ex. décompte). Vous pouvez choisir librement entre deux possibilités de paiement:

- Règlement de l'intégralité du montant dû avant la fin du mois au cours duquel le décompte a été établi. Dans ce cas, il vous sera fait grâce de l'intérêt applicable aux transactions, au cours de ce mois de décompte.
- Paiement mensuel d'au moins 10% du dernier montant du décompte (arrondi à CHF 10.–) jusqu'à la fin du mois en cours. Si le montant du décompte est inférieur à CHF 500.–, le paiement minimum est de CHF 50.–. Les paiements partiels sont immédiatement exigibles sans rappel préalable, si les paiements ne sont pas effectués comme convenu. Dans ce cas, en plus des intérêts, vous devez également payer des frais de rappel conformément au tableau des frais ainsi qu'un dédommagement pour tous les autres frais et dépenses supportés en rapport avec le recouvrement des créances en suspens.

6. Responsabilité et perte de la Pluscard

Signalez dans les plus brefs délais toute perte, tout vol ou toute utilisation abusive de votre Pluscard par téléphone au numéro +41 44 504 93 33. En dehors des heures de bureau, la déclaration doit être effectuée auprès de la filiale de Globus Zurich, Bahnhofstrasse, tél. +41 58 578 14 71. Vous êtes pleinement responsable de l'utilisation de votre Pluscard jusqu'à la déclaration de perte.

7. Changements d'adresse

Vous devez signaler tout changement de nom et/ou d'adresse au service Globus Pluscard, Lintheschergasse 7, 8001 Zurich dans un délai de 14 jours. Les courriers envoyés à la dernière adresse connue sont considérés comme valablement notifiés jusqu'à ce qu'une nouvelle adresse soit communiquée. Si la nouvelle adresse n'a pas été communiquée, des frais vous seront débités pour la recherche d'adresse conformément au tableau des frais.

8. Traitement des données

Vous acceptez que vos données historiques et futures vous concernant (p. ex. nom, adresse, date de naissance, sexe, adresse e-mail, numéro de téléphone) ainsi que des données sur vos activités (p. ex. informations sur l'historique de paiements et de commandes ou en lien avec l'utilisation de vos Apps ou vos visites sur vos sites Internet) soient traitées. Les données seront utilisées dans le but de fournir les prestations de service demandées, pour le développement de meilleures prestations, aux fins d'élaboration et de vente de marchandises, de contrôle d'identité et de solvabilité, à des fins de gestion des risques, de marketing et d'analyse, telle celle du panier d'achat, en particulier, ainsi que pour les statistiques internes. Les émettrices peuvent transmettre les données à d'autres entreprises du groupe Migros, qui peuvent également les utiliser pour les buts décrits ici. La politique de confidentialité de Globus, accessible en ligne à l'adresse globus.ch/fr/protection-des-donnees, fait partie intégrante des présentes conditions de participation.

9. Délégation à des tiers

Globus est habilitée à déléguer à des tiers, entièrement ou en partie, l'exécution de toutes les prestations de service découlant de la relation contractuelle. Vous autorisez Globus à mettre les données requises pour effectuer les tâches assignées à la disposition de ces prestataires de service. Les prestataires de service sont tenus, par contrat, de respecter le niveau de la protection des données en vigueur en Suisse.

10. Résiliation du contrat, blocage de la carte

Cet accord peut être à tout moment résilié immédiatement par l'une ou l'autre des parties sans en indiquer les motifs. Une résiliation du contrat de carte conclu entre vous et la société des Grands Magasins Globus SA implique que les contrats de carte avec les autres émettrices sont également réputés résiliés et que tous les montants en souffrance sont à payer dès réception du décompte. En cas de résiliation de la carte principale, toute éventuelle carte supplémentaire sera également réputée résiliée. Globus se réserve le droit, en tout temps, de bloquer ou de retirer les cartes ou encore de restreindre leurs possibilités d'utilisation.

11. Modifications des présentes conditions de participation

Globus se réserve le droit de procéder à des modifications ou à des améliorations du programme Pluscard ou d'y mettre fin. Les conditions de participation actuellement en vigueur sont accessibles en ligne à l'adresse globus.ch/fr/programme-bonus/conditions-pluscard. Globus vous informera de ces modifications sous une forme adéquate (p. ex. sur votre décompte).

12. Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit matériel suisse.